

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Anaxis Bond Opportunity Short Duration

Part S2 : FR0010951459

Anaxis Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : obligations et autres titres de créance internationaux.

Objectif. L'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure de 3% à celle des obligations d'Etat allemandes d'échéance 3 ans.

L'indicateur de référence utilisé est la performance, sur l'année en cours (année n), de l'obligation (à taux fixe non indexé) émise par l'Etat fédéral allemand et ayant l'échéance la plus proche du 31 décembre de l'année $n+2$. Les performances de cet indicateur de référence seront capitalisées et calculées selon la méthode du coupon réinvesti.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par la construction d'un portefeuille principalement constitué d'obligations d'entreprises. Les gérants mettent en œuvre une gestion active discrétionnaire et effectuent les ajustements jugés opportuns tout au long de la vie du fonds.

L'OPCVM investit entre 50% et 100% de son actif en obligations privées à haut rendement et risque de crédit élevé. Il peut détenir jusqu'à 50% en dette privée de catégorie investissement et 30% en titres non notés.

La gestion privilégie les émetteurs européens. Une diversification jusqu'à 30% aux Etats-Unis et 10% dans d'autres pays est permise.

La gestion veille à maintenir une bonne diversification sectorielle mais n'investit pas dans le secteur financier.

L'OPCVM peut placer jusqu'à 50% de ses actifs en dette souveraine de catégorie *investment grade* ou en dépôts à terme

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de réaliser des opérations de couverture de change ou de moduler la sensibilité obligataire du portefeuille dans une fourchette de 0 à 4, ce qui peut porter l'exposition globale de l'OPCVM à 120%.

La gestion peut également utiliser, dans la limite globale de 10% de l'actif net, des obligations convertibles ou des titres hybrides.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif dans des OPCVM mettant en œuvre une gestion monétaire ou obligataire.

Après couverture, l'exposition résiduelle en devises est au maximum de 5%.

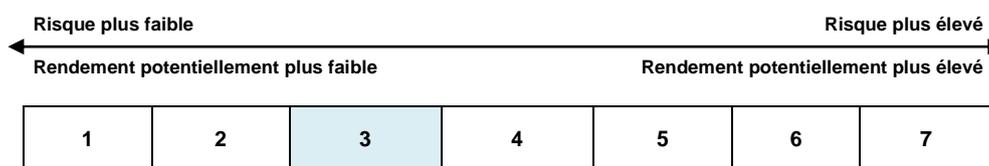
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Les souscriptions et les rachats sont réglés en date de valeur $J + 3$ jours ouvrés, J étant la date de la valeur liquidative applicable.

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Affectation du résultat. Distribution et/ou capitalisation.

Profil de risque et de rendement



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées, et notamment en dette d'entreprise à risque de crédit élevé, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui peut entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut conduire à une augmentation du risque de taux au-delà de celui attaché aux obligations et autres titres de dette détenus en portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	1,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

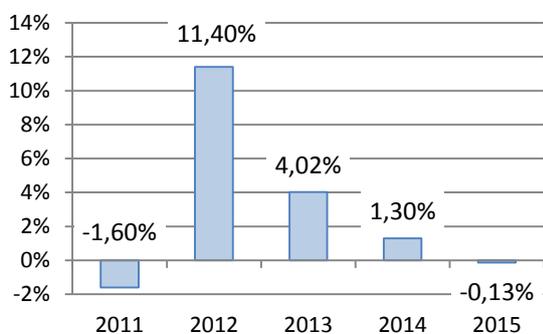
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,35% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10% TTC de la performance nette annualisée au-delà de l'indice de référence + 3%

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2015. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cadre de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.anaxiscapital.com.

Performances passées : performances annuelles au 31/12/2015



Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Cet OPCVM a été créé le 29 octobre 2010.

La devise de référence de l'OPCVM est l'euro. La devise de cette part est le franc suisse.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 24 avril 2015. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 mars 2016.